



Paris, le 15 juillet 2025

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

“Chèques-vacances des retraités de l'Etat : pas de passage en force !”

Vendredi 11 juillet matin se tenait la 2ème instance plénière, pour l'année 2025, du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) en présence de l'ensemble des organisations syndicales, de quelques représentants ministériels et de la DGAFP.

Lors de la présentation du point 3 de l'ordre du jour, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance car celui-ci n'était pas tout à fait conforme à l'indication originelle ; en effet, s'il était bien prévu une INFORMATION sur la circulaire « *retraités/chèques-vacances* », il n'était absolument pas prévu une CONSULTATION sur le sujet, cet élément n'étant apparu que dans le diaporama envoyé la veille aux représentants du personnel.

Cette nouvelle entorse au fonctionnement du CIAS exprime le caractère répété d'un dialogue social nettement dégradé.

A la suite de cette suspension, les Organisations Syndicales ont réitéré la demande, plusieurs fois posée préalablement par le président, de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion, d'abord de la Commission “*famille*” puis du CIAS, pour une véritable consultation comme demandé par le Conseil d'Etat, en cas de nouvelle circulaire. La DGAFP a refusé ce report.

Les organisations syndicales ont toutes quitté la séance.

Elles espèrent que leur détermination pour faire respecter les instances et les agents publics sera prise en compte, ouvrant à nouveau un dialogue social constructif et sincère nécessaire à une organisation profitable de l'action sociale interministérielle.

Elles rappellent leur opposition à la suppression des Chèques-Vacances pour les retraités de l'État, et appellent ceux-ci à déposer dès maintenant leurs dossiers, via le site internet ou par courrier postal.